

**URBANISME  
AVIS D'ANNONCE DE PROJET****URBANISME  
AVIS D'ANNONCE DE PROJET**

Le collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial il est saisi d'une demande de **permis d'urbanisme**.

Le collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial il est saisi d'une demande de **permis d'urbanisme**.

Le demandeur est **PROLOGE S.P.R.L.** représentée par **Monsieur** dont les bureaux se situent à **Rue de Villers 30 à 4520 Vinalmont**

Le demandeur est **PROLOGE S.P.R.L.** représentée par **Monsieur** dont les bureaux se situent à **Rue de Villers 30 à 4520 Vinalmont**

Le terrain concerné est situé **Rue Sainte Barbe n° à 5590 Ciney** et cadastré **1e division, CINEY, section A n°349Y34**

Le terrain concerné est situé **Rue Sainte Barbe n° à 5590 Ciney** et cadastré **1e division, CINEY, section A n°349Y34**

Le projet consiste en **construction d'un immeuble de 8 appartements et démolition d'une maison** et présente les caractéristiques suivantes : **Art. D.IV.40 les demandes impliquant un ou plusieurs écarts(...) aux règlements adoptés avant l'entrée en vigueur du Code et devenus guides (..)** ;

Le projet consiste en **construction d'un immeuble de 8 appartements et démolition d'une maison** et présente les caractéristiques suivantes : **Art. D.IV.40 les demandes impliquant un ou plusieurs écarts(...) aux règlements adoptés avant l'entrée en vigueur du Code et devenus guides (..)** ;

Le dossier peut être consulté les jours ouvrables de 9h00 à 12h00 et tous les après-midis sur rendez-vous à l'adresse suivante : Administration Communale, Rue du Centre 35 à 5590 Ciney Service cadre de vie – Cellule urbanisme. Le rendez-vous est à prendre minimum 24h00 à l'avance au **083/23.10.18**, ou via mail à **urbanisme@ciney.be<sup>2</sup>**

Le dossier peut être consulté les jours ouvrables de 9h00 à 12h00 et tous les après-midis sur rendez-vous à l'adresse suivante : Administration Communale, Rue du Centre 35 à 5590 Ciney Service cadre de vie – Cellule urbanisme. Le rendez-vous est à prendre minimum 24h00 à l'avance au **083/23.10.18**, ou via mail à **urbanisme@ciney.be<sup>3</sup>**

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de **Delphine DAXHELET** dont le bureau se trouve à l'administration Communale de et à 5590 Ciney, Rue du Centre 35.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de **Delphine DAXHELET** dont le bureau se trouve à l'administration Communale de et à 5590 Ciney, Rue du Centre 35.

téléphone **083/23.10.18**

mail : [urbanisme@ciney.be](mailto:urbanisme@ciney.be),

téléphone **083/23.10.18**

mail : [urbanisme@ciney.be](mailto:urbanisme@ciney.be),

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du **14/05/2024** au **28/05/2024** au collège communal soit :

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du **14/05/2024** au **28/05/2024** au collège communal soit :

- Par courrier ordinaire à l'adresse suivante :  
Administration Communale  
Rue du Centre 35  
5590 Ciney
- Par courrier électronique à l'adresse suivante :  
[urbanisme@ciney.be](mailto:urbanisme@ciney.be)

- Par courrier ordinaire à l'adresse suivante :  
Administration Communale  
Rue du Centre 35  
5590 Ciney
- Par courrier électronique à l'adresse suivante :  
[urbanisme@ciney.be](mailto:urbanisme@ciney.be)

<sup>2</sup> Disponible exceptionnellement jusque 20h00 si demande faite 3 jours à l'avance

<sup>3</sup> Disponible exceptionnellement jusque 20h00 si demande faite 3 jours à l'avance